

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour

**République Française**  
**Département du Jura**

## Séance du 24 septembre 2026

**Date de convocation : 14 septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six, jeudi 24 septembre à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chissey-sur-Loue au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

**Objet : Organisation du séjour « Seniors en vacances » 2026 et fixation du tarif**  
**N° 157/2026**

**40** membres · **37** présents · **1** représenté · **3** excusés · **38** votants

**Présents :**

Mesdames Michaud, Desarbres, Pieuchot, Sermier, Valot, Giancatarino, Humblot, Marchand, Millot, Rigaud, Villain, Pate, Jahier.

Messieurs Rose, Brochet, Cote, Chevalier, Pochier, Maréchal, Rougeaux, Ramaux, Ciglia, Baton, Koehren, Mombobier, Rochet, Ferniot, Guillaumot, Bouton, Barbe, Della Santa, Rouault, Brugnot, Schouwey, Bencetti, Goguilly, Januel.

**Excusés :**

Madame Kreuzer (procuration à Monsieur Brochet), Madame Masuyer, Monsieur Bigueur.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la compétence de la Communauté de communes du Val d'Amour en matière d'animation de la vie locale,

Vu la délibération n°101/2022 du 24 mai 2022, par laquelle le Conseil communautaire validait la reprise de la gestion de l'Espace France Services au 1<sup>er</sup> janvier 2023,

Vu le projet social de l'Espace de Vie Sociale visant notamment à favoriser le lien social et les rencontres entre habitants,

Considérant la volonté de la collectivité de développer des actions en faveur des seniors,

Considérant l'intérêt de proposer un séjour favorisant le lien social, le bien-être et l'accès aux vacances,

Considérant la mise en place d'animations (sortie marché de Noël...) et l'organisation d'un voyage « Seniors en Vacances » par l'Espace France Services,

Considérant la présentation du séjour « Seniors en Vacances » prévu du 27 juin au 4 juillet 2026 aux Issambres,



Considérant que le coût (transport, hébergement...) des sorties et voyages sera réparti entre tous les participants,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'organisation du séjour « Seniors en vacances » 2026,
- Fixe le tarif du séjour par participant de la manière suivante :

|                                            |                   |
|--------------------------------------------|-------------------|
| Tarif sans aide financière                 | 687€ par personne |
| Tarif avec aide financière                 | 475€ par personne |
| Supplément chambre individuelle            | 94€ par personne  |
| Tarif avec supplément chambre individuelle | 781€ par personne |

\* Le séjour étant en partenariat avec l'ANCV, les personnes ayant des revenus plus faibles peuvent bénéficier d'une aide financière de 212€.

- Autorise le Président à signer tout document afférent à la mise en œuvre de cette action,
- Autorise le Président de la Communauté de communes à émettre les titres de recettes correspondants auprès des participants.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux  
Le Président



Elodie Pieuchot  
Secrétaire de séance

